

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1 // Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
- 2 // Présentation des règles applicables pour la présente assemblée générale
- 3 // Adoption de l'ordre du jour
- 4 // Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente
- 5 // Rapport de la présidence de l'Ordre sur les activités 2019-2020
- 6 // Rapports des présidences des comités de gouvernance du conseil d'administration sur les activités 2019-2020
- 7 // Bilan des activités 2019-2020 de la direction générale
- 8 // Présentation des états financiers audités de l'exercice 2019-2020
- 9 // Nomination des auditeurs pour l'exercice financier en cours
- 10 // Cotisation annuelle 2021-2022
  - a // Rapport du secrétaire de l'Ordre sur la consultation en vertu de l'article 103.1 du Code des professions
  - b // Nouvelle consultation des CRHA | CRIA présents à l'assemblée sur le montant de la cotisation annuelle
- 11 // Approbation de la rémunération des administrateurs élus
- 12 // Questions diverses
- 13 // Levée de l'assemblée

### IMPORTANT

Tout CRHA | CRIA peut demander au conseil d'administration qu'un sujet soit inscrit au projet d'ordre du jour d'une assemblée générale.

Cette demande doit être transmise par courriel à [affairesjuridiques@ordrecrha.org](mailto:affairesjuridiques@ordrecrha.org), à l'attention de la secrétaire de l'Ordre, au moins 10 jours avant la date de la tenue de cette assemblée. Un sujet peut toutefois être porté à l'ordre du jour au moment de l'assemblée générale, avec le consentement unanime des CRHA | CRIA présents.

